

Sous la direction de
Jean-Louis Levet

Investir : une urgence absolue

pour la France
et l'Europe

Investir : une urgence absolue pour la France et l'Europe

Sous la direction de
Jean-Louis Levet

Avec la participation des membres du groupe « Production » :
Marc Deluzet, David Dornbusch, Sylvain Herberg,
Laurent Joudon, Jean-Pierre Moussy, Franck Paoli,
Dan Steinfeld, Jean-Noël Vieille et Laurent Weill.

AVERTISSEMENT

La mission de la Fondation Jean-Jaurès est de faire vivre le débat public et de concourir ainsi à la rénovation de la pensée socialiste. Elle publie donc les analyses et les propositions dont l'intérêt du thème, l'originalité de la problématique ou la qualité de l'argumentation contribuent à atteindre cet objectif, sans pour autant nécessairement reprendre à son compte chacune d'entre elles.

SOMMAIRE

Introduction	5
La situation économique et sociale en 2013-2014 : de nouveaux éléments clés à prendre en compte	7
Investir : une nécessité vitale	11
Une stratégie d'investissement ciblée géographiquement et sectoriellement	19
Sur le plan national : la mobilisation des territoires	19
Sur le plan international : faire de notre sphère d'influence potentielle un atout	23
Sur le plan des domaines d'activités	25
Les grandes orientations d'une politique d'investissement et leurs modes opératoires	45
Premier levier : une politique fiscale claire et immédiatement incitative	46
Deuxième levier : orienter l'épargne vers l'investissement	50
Troisième levier : équilibrer les relations inter-entreprises : de la domination à la coopération	54
Quatrième levier : maîtriser le marché boursier	60
Cinquième levier : agir aux niveaux européen et mondial	62
Conclusion : changer de braquet par l'investissement ...	79
<i>Annexe : cinq leviers pour plus de trente propositions</i>	83

INTRODUCTION

Depuis vingt ans, notre potentiel économique et industriel s'affaiblit et la crédibilité de la parole publique s'érode. Le mal est connu, l'urgence incontestable et la volonté partagée ; il est plus que temps donc d'avancer un projet productif fondé sur une politique ambitieuse et massive d'investissement. C'est à son aune que devra s'opérer la politique de consolidation budgétaire et non l'inverse. La logique comptable et pro-cyclique qui consiste à raboter tout ce qui peut l'être dans les dépenses ne peut déboucher à elle seule sur une sortie de crise. Elle ne doit pas constituer l'alpha et l'oméga d'une politique économique. Au contraire, il faut proposer des choix qui prennent aussi en considération les fonctions économiques des nombreuses catégories de dépenses

Jean-Louis Levet est économiste, essayiste, spécialiste des questions industrielles. Il est l'auteur de l'ouvrage *Réindustrialisation, j'écris ton nom*, publié par la Fondation Jean-Jaurès en mars 2012, sur lequel le présent Essai s'appuie.

publiques, leur impact sur la croissance et l'accélération de la nécessaire mutation vers une économie durable de la qualité afin de redonner espoir aux Français et aux Européens, et confiance aux entreprises.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN 2013-2014 : DE NOUVEAUX ÉLÉMENTS CLÉS À PRENDRE EN COMPTE

La crise que traverse actuellement la France s'inscrit dans le contexte d'une grande mutation qu'elle subit, faute d'avoir su ou voulu l'anticiper. Les fondements de notre économie reposent sur un paradigme dépassé, celui de la productivité à laquelle sont adossées des politiques publiques et une organisation administrative devenues inadaptées. Ce système reproduit et amplifie les tares du marché, la productivité fondée sur l'optimisation de l'existant et la concurrence à outrance ayant pour conséquences la reproduction sociale et le maintien des élites en place, ainsi que l'exclusion massive du marché du travail des personnes peu qualifiées, des seniors et des jeunes. Il est temps de changer enfin la donne et d'opter pour un système économique fondé sur la créativité, la qualité durable, la formation continue qui développe et renouvelle les capacités cognitives et le soutien à l'entrepreneuriat, c'est-à-dire « une compétitivité par le haut », axée sur ses deux dimensions, « prix » et « hors-prix ».

Cette crise prend d'autant plus d'acuité en 2013, année où nous assistons à une forte décorrélation des croissances des différentes zones économiques mondiales : reprise aux États-Unis (2,5 à 3,5 % de hausse du PIB attendus, hors impact négatif du « mur budgétaire ») et progression élevée des pays émergents (entre 5 et 8 %), alors que dans le même temps, l'Europe décroche (entre -1 et 0 %). Sur le plan de la croissance mondiale, les indicateurs globaux prévisionnels restent donc encore positifs mais contrastés.

En partie pour les raisons liées à la crise des dettes souveraines et aux stratégies de réduction budgétaire, l'Europe devrait afficher une croissance très faible, voire entrer en récession. Dans ce contexte de raréfaction des commandes publiques, d'attentisme des chefs d'entreprise, d'atonie de la consommation, de concurrence internationale accrue du fait de la réduction des débouchés et du rattrapage en cours des pays émergents avec les pays industrialisés, les carnets de commandes du secteur manufacturier sont peu remplis. Les économies fragiles, comme

celle de la France et des pays d'Europe du Sud, en pâtissent et le chômage croît corrélativement.

En raison de ces perspectives économiques médiocres, de la stratégie de la Banque centrale européenne (BCE) axée sur la seule lutte contre l'inflation et de contraintes liées aux ratios de solvabilité bancaires internationaux (« Solvabilité II » et « Bâle III »), les banques ne devraient pas assouplir les conditions d'octroi de crédits aux entreprises et aux ménages. Cette situation n'est pas sans inquiéter les États-Unis et la Réserve fédérale qui incitent la BCE à desserrer les contraintes du crédit en Europe, alors que l'inflation y est à peine supérieure à 1 % et que le chômage structurel ne cesse de croître (désormais de 9 % en France, contre moins de 2 % dans les années 1970). La défaillance du marché bancaire ne fait qu'illustrer le besoin latent d'une intervention publique et politique urgente pour faciliter ce financement et injecter des capitaux dans l'économie française. C'est tout le sens des mesures en faveur de l'investissement récemment annoncées par le président de la République et appelées à

être précisées dans les prochaines semaines. Cette stratégie et la communication qui l'accompagnera devraient enfin permettre de relancer l'activité et de fixer des projets et des perspectives redonnant une espérance aux Français.

La réussite du programme du gouvernement, dont on sait que la marge de manœuvre est étroite dans le contexte de réduction du déficit public prévu à 0 % en 2017, sera liée d'abord au taux de croissance du PIB mais aussi à la mise en œuvre de mesures originales d'accompagnement qui permettront le passage de l'économie et la société françaises à un nouveau modèle fondé sur la solidarité, la qualité, la créativité et la production durable.

INVESTIR : UNE NÉCESSITÉ VITALE

La crise qui s'installe et la déflation qui menace rappellent de plus en plus la situation d'immobilisme qu'a connue le Japon depuis les années 1990 et dont il commence à peine à sortir, grâce à des mesures chocs dont on serait bien avisé de tirer rapidement des enseignements pour la France et l'Europe. La crise accélère l'érosion de notre stock de capital et pèse ainsi gravement et durablement sur la productivité, y compris quand la croissance reviendra.

L'insuffisance de l'investissement productif en France (avec un taux faible et quasiment stagnant depuis la fin des années 1990¹) a entraîné un affaiblissement des capacités de production, au contraire de l'Allemagne qui a opéré des choix différents.²

1. Taux d'investissement productif en volume par rapport au PIB : toujours compris de 2008 à 2012 entre 9 et 11 %.

2. Entre 2008 et 2012, la capacité de production manufacturière en France, avec une base 100 en 1998, est toujours restée inférieure à 110, alors que celle de l'Allemagne n'a cessé de croître pour atteindre 130 en 2012 (sources : Datastream et Natexis).

Sans une relance de l'investissement puissante ou/et extrêmement bien ciblée, l'économie française ne cessera de continuer à produire du chômage et de l'exclusion sociale et territoriale.

Ainsi, la productivité globale des facteurs, qui joue un rôle déterminant sur la croissance potentielle, a été quasi-stable en France entre 2000 et 2010 (0,3 % de croissance par an) alors qu'elle a crû de 0,8 % par an durant la même période en Suède, de 1,2 % aux Etats-Unis et de 3,1 % en Corée du Sud ! Le taux de rendement brut du capital avant impôts était, quant à lui, de 13,5 % en France en 2011, selon Eurostat, contre 16 % en Italie, 16,5 % en Espagne, 21,2 % en zone euro en moyenne et 53,9 % en Allemagne. Le taux de marge des entreprises, selon la même source, était de 28,6 % en France contre 40,4 % en Italie, 41,3 % en Allemagne et en Espagne et 38,6 % en moyenne en zone euro.

Dans le même temps, l'investissement en innovation et en recherche et développement (R&D) des entreprises

françaises est resté très modeste (1,4 % du PIB contre 1,9 % en Allemagne) et sa proportion en pourcentage du PIB est demeurée identique à celle enregistrée au début des années 1990. Plus que cette faiblesse globale de la R&D française privée, c'est l'insuffisance de ces investissements dans les entreprises de taille intermédiaire (ETI), dans la recherche expérimentale (34 % de ces dépenses contre plus de 40 % dans la plupart des pays industrialisés) et dans les secteurs industriels de moyenne et haute technologie qui explique l'écart grandissant entre la France et les pays industrialisés « leaders » dans ce domaine (Etats-Unis, Allemagne, Japon, Corée du Sud,...). La France n'occupe ainsi désormais plus que le seizième rang mondial et le onzième rang européen en matière d'innovation.³

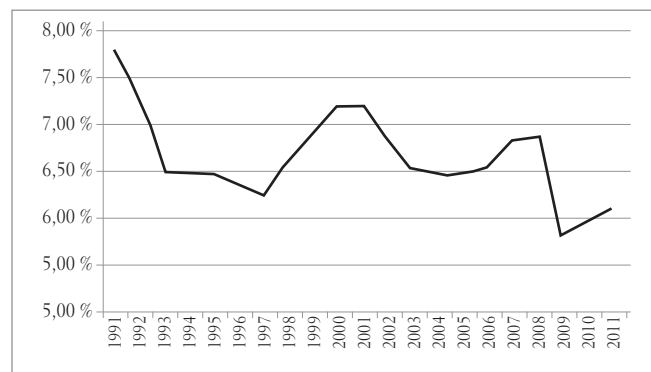
Cette faiblesse de l'investissement productif et privé en R&D, comme sa diffusion insuffisante, limite le potentiel d'accélération de la croissance en phase de reprise. Ainsi,

3. In Jean-Luc Beylat et Pierre Tambourin, *L'innovation. Un enjeu majeur pour la France*, ministère du Redressement productif, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2013, 141 p., pp.34-44.

le potentiel de croissance s'affaiblit, la croissance n'accélère jamais rapidement en sortie de crise, ce qui explique largement l'accroissement du chômage. Alors que depuis les années 1970, les Etats-Unis ont maintenu une croissance de long terme en moyenne de 3 % jusqu'à la crise, la croissance européenne n'a cessé de décélérer, chutant de 4,5 % à 1 % durant la même période. Dès lors, la progression faible du progrès technique combinée au vieillissement du capital fixe a entraîné une baisse de la croissance potentielle et accéléré la substitution capital/travail au détriment de l'emploi. Sans une relance puissante de l'investissement, l'économie française continuera ainsi à produire du chômage, de l'exclusion sociale et territoriale.

Les deux graphiques ci-après illustrent vingt années de chute de l'investissement productif en France.

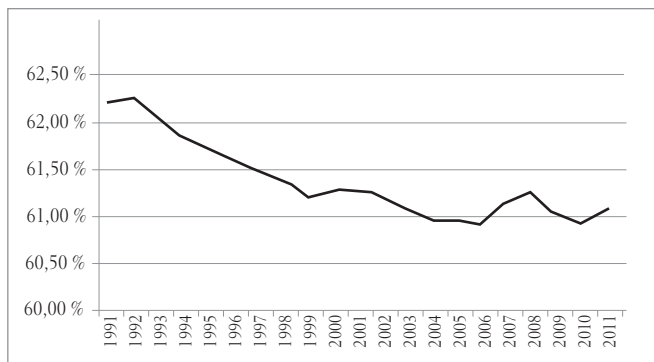
FIGURE 1
L'investissement annuel dans la maintenance, le renouvellement et le développement des capacités productives diminue tendanciellement, car il ne remonte que faiblement après chaque bas de cycle économique



Ratio entre FBCF (formation brute de capital fixe) annuelle des sociétés non financières (SNF) et capital fixe brut des SNF (Source : comptes INSEE 1.110 et 1.111).

FIGURE 2

Le ratio entre capital fixe net et capital fixe brut (pour l'ensemble des sociétés non financières), qui traduit le vieillissement de l'outil de production, se dégrade continûment depuis vingt ans



Parallèlement au graphique ci-dessus, on doit revenir sur l'insuffisance de l'investissement en R&D des entreprises françaises, évoquée plus haut, et sur la faible efficacité du crédit impôt-recherche (CIR). Ce dernier fonctionne comme s'il visait d'abord à éviter une délocalisation massive de la recherche industrielle réalisée par les

grands groupes français et à attirer les groupes étrangers. Or, le CIR devrait d'abord chercher à soutenir la recherche fondamentale et expérimentale des entreprises de toutes tailles, en particulier les ETI, dans les secteurs de moyenne et haute technologie. Son ciblage devrait donc être affiné.

Enfin, il faut souligner que la croissance de la productivité a longtemps constitué un atout de la France mais que ce n'est plus aujourd'hui le cas. Elle permettait de compenser partiellement le coût élevé de la main-d'œuvre jusqu'à ce que la réduction des marges des entreprises, liée à la concurrence internationale et à l'euro fort, fasse disparaître cet avantage, faute d'investissements suffisants.

Cette évolution n'est cependant pas inéluctable. Elle doit être inversée en engageant un programme d'investissement de productivité complétant de nécessaires investissements de capacité. A court et moyen terme, l'enjeu est de remettre à niveau et de régénérer notre tissu industriel dans ses dimensions les plus opérationnelles

(organisation industrielle, équipements de production et bâtiments associés, formation continue du personnel, conditions de travail, engagement du personnel).

A plus long terme, il s'agit de mettre en œuvre des programmes de recherche visant notamment à retrouver une production de qualité, compétitive et orientée vers un développement durable. Tel est l'enjeu de la stratégie d'investissement que nous proposons.

UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT CIBLÉE GÉOGRAPHIQUEMENT ET SECTORIELLEMENT

Sur le plan national : la mobilisation des territoires

Il est primordial d'éviter le saupoudrage des crédits et de ne pas laisser de côté des pans entiers de notre territoire. Rien d'ambitieux ne pourra se faire en matière d'investissement productif sans les acteurs territoriaux. La définition et la mise en œuvre sur deux décennies de grands projets territoriaux constitueraient un levier puissant pour l'avenir de nos territoires.

Afin de faire émerger dix à quinze grands projets territoriaux fondés sur un partenariat Etat-collectivités territoriales, il est nécessaire de définir quelle échelle est pertinente en tenant compte des réalités et des potentialités. A titre d'exemple, il est possible de développer la vallée de la Seine, ouvrir la métropole lyonnaise sur le nord-Isère et la région stéphanoise, sortir Strasbourg de son isolement, concevoir le carrefour lorrain autrement

que comme une « base arrière » du Luxembourg, etc. Une fois reconnus, ces grands projets pourraient déterminer eux-mêmes leur cadre de gouvernance, s'affranchissant ainsi de la tutelle du traditionnel champ politico-administratif centralisé. Pour cela, ils doivent bénéficier d'un nouveau pacte de confiance instauré entre l'Etat et les territoires, auquel doit impérativement contribuer la prochaine réforme de la décentralisation, malheureusement confrontée à des difficultés qui s'amoncellent depuis le début de l'année.

De nombreux exemples (systèmes productifs locaux, pôles de compétitivité, instituts de recherche technologique en cours de constitution, accompagnement des PME, etc.) montrent qu'il est possible d'agir, malgré le contexte défavorable de financiarisation de l'activité productive, où le jeu des fusions-acquisitions bouleverse en permanence l'organisation et les implantations des entreprises concernées, où les centres de décision des grandes entreprises sont souvent lointains, où l'approche financière prend le pas sur l'approche industrielle dans

les modes de restructuration des entreprises⁴ comme de fixation de leurs objectifs de profit et de développement. Il convient aussi de prendre en considération les nouvelles réalités géographiques qui opposent les grandes villes qui se « métropolisent » et se spécialisent dans des activités à forte valeur ajoutée et attirent ainsi les emplois très qualifiés, mais aussi un nombre croissant de personnes touchées par des difficultés économiques qui vivent leur précarité au-delà des banlieues, dans des territoires périurbains, industriels et ruraux. Cette France « périphérique », des friches industrielles et rurales, vit ainsi éloignée⁵ des marchés territoriaux de l'emploi les plus actifs et les mieux rémunérés.

La création d'un binôme agglomération/région pour le développement économique pourrait y contribuer au travers de trois priorités :

4. Datar, « Des systèmes spatiaux en prospective », *Revue d'études et de prospective, Territoires 2040*, 2011.

5. Christophe Guilluy, *Fractures françaises*, Bourin Editeur, 2010.

- Le développement des régions maritimes en liaison avec la priorité sectorielle à la mer et aux ports. Ainsi, nous pourrions mettre en valeur de façon raisonnée ces ressources marines et halieutiques, les technologies et transports maritimes, et développer la puissance maritime française largement délaissée par les acteurs nationaux depuis de trop nombreuses années ;
- La mise en valeur du dynamisme des régions frontalières, *a fortiori* dans le cadre de programmes européens, en lien donc avec l'Espagne, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, le Luxembourg (technologies financières), la Belgique et la Grande-Bretagne (compte tenu de notre frontière maritime commune avec cette dernière) ;
- La meilleure intégration des banlieues et des zones périurbaines : celles-là même où les services publics doivent être renforcés et où le vote du Front national est le plus important.

Enfin, la défense nationale représente une source d'investissements de haute technologie et un potentiel de dynamisation d'autres secteurs. Seuls la France et le

Royaume-Uni ont un budget de défense encore appréciable. Il y a là plusieurs enjeux : budgétaire comme le montre l'intervention au Mali, technologique avec la part des technologies duales et l'importance de la R&D, industriel avec le développement de programmes technologiques communs (armement, aéronautique, spatial, technologies de télécommunication, drones, équipement du combattant du futur,...) avec la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou d'autres Etats membres.

Sur le plan international : faire de notre sphère d'influence potentielle un atout

Trois priorités géographiques d'investissement pourraient être mises en avant :

- L'Europe : outre les investissements frontaliers, les investissements pourraient porter sur de nouveaux grands programmes technologiques à construire dans le cadre de coopérations renforcées, par exemple dans le domaine énergétique, militaire et des transports (aéronautique, ferroviaire, maritime mais aussi spatial) ;

- La Méditerranée : en premier lieu le Maghreb mais aussi la Turquie, l'Égypte ou la Libye. Il s'agit de mettre en œuvre un partenariat historique avec les pays du Maghreb⁶ ouvrant à l'industrie française son plus gros relais immédiat de croissance potentielle, à condition de considérer ces pays comme des partenaires à part entière et non comme des marchés. La France dispose de la spécialisation industrielle idoine (au sens large, avec l'eau et l'environnement, l'énergie, le BTP, les banques), car elle correspond à leurs besoins fondamentaux et l'Algérie, en particulier, possède les ressources financières nécessaires. Un tel choix rendrait possible le repositionnement du cône sud français (région PACA et axe rhodanien) en pôle-position européenne. Enfin, la coopération avec l'Algérie peut s'appuyer sur une stratégie de coproduction, sur l'apport d'investissements et de technologies françaises pour développer, par exemple, le système énergétique en échange de l'accès aux ressources

6. Voir la déclaration commune « d'amitié et de coopération » signée par les présidents français et algérien le 19 décembre 2012 à Alger.

- d'hydrocarbures algériennes : une vision gagnant-gagnant et de long terme de l'interdépendance (soulignons ici l'importance historique de la Déclaration d'amitié du 19 décembre 2012).
- L'Afrique et l'ex-Indochine (Vietnam, Cambodge, Laos), compte tenu de notre atout linguistique et de nos liens historiques avec ces pays, de leurs besoins et de leur potentiel de croissance important. Ces pays, de même que ceux de la Méditerranée occidentale, devraient pouvoir constituer des relais de croissance à court terme pour nos entreprises, alors que la croissance est atone au sein de la zone euro.

Sur le plan des domaines d'activités

Il conviendrait en tout premier lieu de s'appuyer sur nos atouts premiers et existants (à défaut, nous nous disperserions et l'action publique serait diluée) : les domaines des projets financés par le programme d'investissement d'avenir (transport, énergie, filières industrielles et PME, économie numérique) ; les 85 technologies-clés identifiées

par le ministère chargé de l'Industrie ; les pôles de compétitivité ; les dix filières industrielles issues des Etats généraux de l'industrie (Commission nationale de l'industrie présidée par le Premier ministre), auxquelles il faut rajouter les secteurs dits stratégiques que sont les « secteurs économiques porteurs d'intérêts nationaux stratégiques » évoqués dans les textes officiels relatifs à la défense et à la sécurité, les filières « vertes » et les « métaux stratégiques » principalement.

A ces nombreux outils s'ajoutent les déclarations dans le domaine productif :

- le ministère de l'Agriculture a annoncé au cours du printemps dernier un plan « Ambition Bio 2017 » destiné à dynamiser l'agriculture biologique ;
- le ministère du Redressement productif a dévoilé un Plan national Robotique pour combler le déficit de notre industrie dans le domaine de la robotisation de notre outil de production ;
- une Commission « Innovation 2030 », présidée par Anne Lauvergeon, a démarré ses travaux en avril

dernier : elle est chargée « d'identifier les secteurs et technologies où la France pourrait être « leader » à l'horizon 2030 » ;

- le Premier ministre a annoncé courant mai 2013 qu'il présenterait avant l'été un « plan d'investissement pour les dix ans qui viennent », et qui concernera quelques grands domaines, comme le numérique, la transition numérique, la santé et les nouvelles technologies ;
- la ministre déléguée aux PME et à l'Economie numérique a quant à elle indiqué fin mai 2013 que le Premier ministre lui avait confié le soin de lui proposer pour cet été « un plan coordonné en faveur de l'innovation » ;
- le « débat national sur la transition énergétique », mis sur les rails en octobre dernier, devrait déboucher sur une loi de programmation.

Toutes ces initiatives positives convergent pour dynamiser le potentiel de créativité et d'innovation de notre économie et favoriser son passage vers une production davantage respectueuse du développement durable, fondée sur la qualité et les services rendus. Aussi nécessaires et

louables que soient ces déclarations successives, le gain en efficacité et en mobilisation des acteurs serait d'autant plus élevé que leur annonce serait coordonnée et mise en perspective en fonction des objectifs visés, des enjeux identifiés et d'un calendrier affiché, autour du fil conducteur du pacte productif et du renouveau industriel mis en avant par le président de la République dans son programme présidentiel.

Les chefs d'entreprise, les responsables territoriaux, les patrons des pôles de compétitivité, sans oublier les partenaires sociaux, éprouvent les pires difficultés à opérer des choix cohérents et des arbitrages stratégiques, du fait de l'absence d'un discours officiel clair et d'une stratégie économique cohérente sur la durée. Ils en appellent à l'État pour qu'il donne sa vision et promeuve en son sein une gouvernance efficace de ses outils. En ce sens, par exemple, la création de la Banque publique d'investissement (BPI) – regroupant le Fonds stratégique d'investissement (FSI), la Caisse des dépôts et consignations (CDC) Entreprises et Oseo – destinée à financer les projets des

petites et moyennes entreprises (PME) et des ETI principalement, ainsi que la définition en cours de la doctrine de l'État actionnaire qui servira de cadre à l'APE (Agence des participations de l'État), devraient contribuer à cette nécessité de clarté de l'action publique.

Investir renvoie à la notion de discrimination. Comprendre est une chose, vouloir est nécessaire mais sans choix, rien de viable ne résultera d'une politique d'investissement. L'investissement public doit, pour devenir facteur de réussite sociale et économique, être générateur d'innovation et de croissance, se structurer autour de trois priorités : la jeunesse, le social et le développement durable.

Un axe en faveur de la jeunesse

La jeunesse doit redevenir la première priorité en matière d'investissement. Priorité affichée par le président de la République, elle est à la fois notre avenir mais aussi la génération qui souffre le plus : exclue du marché de l'emploi par les « insiders », chassée de l'accès à un logement

décent par des prix débridés, condamnée à travailler longtemps et à cotiser beaucoup pour sa retraite, elle a besoin, pour retrouver espoir, d'investissements d'avenir.

Il est nécessaire d'accroître les investissements dans le système éducatif (par exemple par la mise en place de systèmes pédagogiques adaptés pour les élèves en difficulté) et universitaire, en rapprochant les universités et les grandes écoles sans donner de moyens supplémentaires à ces dernières qui en ont moins besoin. Il convient aussi de mieux orienter notre offre de formation, dès l'enseignement secondaire, en fonction des besoins de l'économie et des domaines où le programme d'investissement de l'Etat portera, en lien avec les collectivités territoriales. A cet égard, tisser des liens plus étroits entre les écoles de commerce et les écoles d'ingénieurs paraît indispensable pour répondre aux besoins accrus de profils technico-commerciaux. Un contrôle et une réglementation de l'Etat sur les écoles de commerce, notamment en termes de procédures d'accès et de droits d'inscription annuels, sont également nécessaires. Il s'agit enfin de

permettre aux jeunes de pouvoir mener davantage de projets individuels (travaux pratiques encadrés plus précoces, bourses permettant de réaliser des projets, prix pour des jeunes méritants, jeunes entrepreneurs et jeunes innovateurs, développement des années de césure et, sur le modèle de l'accord récent conclu avec l'Allemagne, de l'alternance pour acquérir de l'expérience et faciliter l'insertion professionnelle).

Un axe en faveur du social

Il est impératif de développer des mesures d'investissement en matière sociale. Notre pays souffre d'un déficit de créativité et d'innovation lié à des rapports sociaux trop marqués par des organisations de travail hiérarchiques qui freinent l'expression et le pouvoir d'innovation des salariés, lié aussi à une trop faible montée des compétences. Dimension économique et dimension sociale sont ainsi étroitement liées.

La loi qui transpose l'accord national interprofessionnel mettra en œuvre certaines avancées (compte individuel

de formation, formation des demandeurs d'emploi, représentation du travail dans les organes sociaux des entreprises) mais ces dernières sont trop limitées et leur effet sur la compétitivité risque d'être homéopathique. La négociation en cours sur la qualité de vie au travail vient d'être tardivement connectée aux enjeux de compétitivité mais pourrait ne pas aboutir véritablement, le patronat apparaissant aujourd'hui très divisé, notamment sur la question de la puissance d'agir des salariés dans le cadre de leur activité professionnelle quotidienne.

Trois grandes orientations d'investissement méritent d'être retenues en matière sociale :

- Renforcer la puissance d'action des salariés au service de l'innovation et de la compétitivité. Notre économie reste marquée par l'héritage de la première révolution industrielle au cours de laquelle l'innovation est venue des ingénieurs et des bureaux des méthodes qui ont ensuite domestiqué la capacité d'agir des salariés à travers la standardisation des processus de production. Un renversement s'opère ainsi aujourd'hui dans les

économies les plus innovantes et il est nécessaire, dans nos représentations de l'entreprise, de redonner un rôle central au travail en matière d'innovation. La mise en place de lieux et d'espaces de dialogue professionnel pour les travailleurs est indispensable et urgente, en vue de transformer leurs pratiques professionnelles, leurs organisations et conditions de travail, leur métier, dans une perspective d'innovation et de compétitivité. Pour être pleinement efficaces, ces espaces de dialogue professionnel, qui ont pour principal objectif de favoriser l'engagement et la participation des salariés, doivent être articulés avec les instances de représentation du personnel et les managers des équipes de travail. Cette exigence est aujourd'hui portée avec force par les organisations syndicales dans la négociation sur la qualité de vie au travail mais les employeurs sont très divisés sur cette question.

- Les sources de compétitivité et d'innovation ne résultent pas seulement des modalités des processus de travail, mais aussi de leur destination. A quoi sert mon travail, mon métier, notre profession du point de

vue de la société tout entière ? La question de l'utilité sociale du travail et des activités économiques est aujourd'hui essentielle, comme le montre le document récent « Réinventer la croissance »⁷, issu de débats entre le patronat et les confédérations syndicales de salariés. Il est donc impératif de faire de la responsabilité sociale des entreprises un enjeu majeur en matière d'investissement social, en en faisant un sujet de négociation collective dans l'entreprise, en donnant aux instances de représentation du personnel un droit de regard sur le « reporting » extra-financier à destination des investisseurs et en organisant un véritable dialogue avec les parties prenantes externes de l'entreprise.

Dans le même esprit, le rapport Gallois⁸, remis au Premier ministre en novembre 2012, préconisait d'affirmer plus nettement, et en urgence, la dimension sociale et sociétale de la gouvernance des entreprises pour renforcer la compétitivité. Les salariés, par leur expérience

collective du métier, sont qualifiés pour apporter cette dimension et faire contrepoids aux visions financières et de court terme. Il est dommage que le ratio d'un tiers de représentants du travail dans les conseils de surveillance ou d'administration des entreprises de plus de 5 000 salariés n'ait pas été retenu. A titre d'exemple, en Allemagne, c'est la parité entre représentants du capital et représentants du travail qui est en vigueur depuis plusieurs décennies dans les entreprises de cette taille. Cette association des salariés aux décisions stratégiques des entreprises devrait déboucher sur une meilleure compréhension partagée des enjeux et contraintes de la mondialisation, sur une efficacité économique accrue et sur un climat social apaisé.

- Engager une puissance dynamique d'accroissement des compétences des salariés. Il est nécessaire de repenser globalement l'organisation de ce domaine d'activités. Bien sûr, comme cela devrait être évoqué lors de la prochaine Conférence sociale de l'été 2013, il est nécessaire de réorienter les budgets de formation vers les demandeurs d'emploi, les jeunes et les salariés

7. Signé par le Medef, la CGPME, l'UPA, la CFTC, la CFDT et la CGC, le 28 mai 2013.

8. Louis Gallois, *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*, rapport au Premier ministre, 5 novembre 2013.

les plus fragiles et les moins qualifiés. De même faut-il s'assurer que l'utilisation des fonds de la formation professionnelle est bien cohérente avec les raisons pour lesquelles ils ont été collectés.

Cependant, ces orientations ne sont pas à la hauteur des défis posés. Aujourd'hui, la formation professionnelle constitue d'abord dans l'entreprise un budget qu'il s'agit de dépenser, quelles qu'en soient les raisons. Il faut donc privilégier d'autres lignes directrices : vérifier que toute formation professionnelle conduit à un changement de pratique professionnelle au quotidien, qu'elle constitue une montée en compétences qui change le travail et fournit un « plus » au client ou à l'utilisateur, qu'elle se traduit par une évolution de carrière et davantage de compétitivité... Il est également urgent de faire en sorte que les objectifs de formation professionnelle dans les branches et les entreprises prennent en compte les évolutions économiques du secteur et les exigences du développement durable : la transition énergétique doit forcément avoir un pendant en matière de compétences et de transformation des emplois. Cela exige

que le plan de formation soit véritablement négocié dans l'entreprise et que de nouvelles modalités soient introduites dans la gestion des compétences des salariés.

Enfin, les investissements en matière de santé, de médecine préventive, de nanotechnologies appliquées au domaine médical, de neurosciences mais aussi les investissements au profit des personnes âgées et dépendantes et des retraites doivent être privilégiés. Le social est notre avenir et ne doit pas être négligé, tant pour l'équilibre de la société que pour la compétitivité et l'attractivité de la France.

Un axe en faveur du changement de modèle économique

Nous illustrons cet axe avec l'énergie, domaine clé où le gouvernement a ouvert un débat fondateur. Transition énergétique, politique énergie-climat, croissance verte, réduction de notre dépendance aux hydrocarbures : voilà un champ privilégié pour créer des richesses sociales, industrielles et écologiques à long terme... et pour investir aujourd'hui. La crise et la difficulté de financer

renforcent le besoin d'une analyse industrielle et économique solide, ainsi que d'instruments de soutien adaptés.

Concernant la production d'énergie, il s'agit notamment d'investir dans les technologies matures pour continuer leur exploitation en toute sûreté (parcs nucléaires et hydrauliques existants) et d'en tirer des sources de financement de la politique énergétique. Il importe d'encourager la R&D et le développement de premières réalisations, de prototypes, pour progresser techniquement, réduire les coûts et qualifier les meilleures filières de demain (éolien maritime, solaire à concentration, énergies marines, nucléaire de nouvelle génération, stockage d'électricité, hydrogène, pile à combustible etc.). Enfin, on ne peut contourner la question du gaz de schiste : avons-nous durablement les moyens de refuser d'examiner cette question, alors que d'autres pays bénéficient déjà de ces ressources ? Commençons par évaluer le potentiel de notre territoire – le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) pourrait en être chargé – au regard de tous les critères à prendre en compte pour décider

(quantités disponibles pour réduire notre dépendance énergétique, gisement d'emplois, disponibilité de techniques respectueuses de l'environnement, coûts associés, impact écologique de court, moyen et long terme...) puis soumettons la question de façon apaisée au débat public.

En termes d'énergie et de territoires, le développement de solutions énergétiques s'inscrivant dans une logique locale de ressources et de projets partagés (comme l'exemple de la méthanisation des résidus agricoles, pour produire du biométhane) doit être encouragé. Cela passe par des aides au financement, mais aussi par la définition des compétences territoriales en matière d'énergie, avec la responsabilité politique et économique associée. De nombreux projets, pourvoyeurs d'emploi local, pourront ainsi voir le jour. L'approche doit être pragmatique, et non céder à l'illusion d'une autonomie énergétique locale – les grands réseaux de gaz et d'électricité restent indispensables.

En matière de climat, la politique de l'énergie et de l'environnement comportera, comme l'a rappelé le Premier

ministre, un volet fiscal. Pour bien recueillir le « double dividende » et les encouragements à investir et moderniser, il serait nécessaire qu'une taxation, ou tout système de bonus/malus, prenne en compte les émissions sur toute la chaîne de fabrication d'un produit, de la matière première à son utilisation. Cela pourrait figurer dans un prochain « paquet énergie-climat » de l'Union européenne, au moment où la politique des « 3 fois 20 » (CO₂, énergies renouvelables, efficacité énergétique) est en échec, comme le souligne le caractère moribond du marché de permis d'émission de CO₂.

Pour que ces développements soient durables et acceptables par tous les citoyens, il serait indispensable d'afficher les vrais coûts et les vrais bénéficiaires. En particulier, concernant le photovoltaïque, on devrait réformer en profondeur un système qui a contribué à favoriser l'industrie chinoise et les ménages aisés en étant financé par tous les consommateurs via la CSPE (Contribution au service public de l'électricité, instaurée en 2003). Il importe également de transformer les règles du marché de l'énergie

en préférant le long terme à la concurrence comme fin en soi, dont les limites et les effets pervers en termes d'incitation à désinvestir sont de plus en plus visibles. Enfin, l'encouragement des politiques énergétiques locales ne peut évidemment pas passer par des subventions qui habillent un territoire en en déshabillant d'autres.

« Croissance verte » ou « économie verte » ne justifient donc un soutien à l'investissement qu'avec des perspectives bien identifiées de compétitivité à terme, de dynamisation du tissu industriel, de capacité à exporter, de valeur ajoutée nationale et de création d'emplois. Les domaines qui suivent seraient à privilégier pour développer l'offre :

- Rénovation thermique des logements en ciblant les opérations et les aides à l'investissement vers les logements les plus mal isolés et occupés par des ménages modestes qui sont frappés par la précarité énergétique. On pourrait ainsi largement réaliser 500 000 opérations par an pendant trois ou quatre ans ! La compétitivité de l'offre pourrait être substantiellement améliorée, tant au niveau des produits « techniques » (matériaux, pompes à

chaleur, etc.) que des filières de PME et d'artisans du BTP. Ce champ de la « croissance verte » est reconnu comme le plus créateur d'emplois directs. Atteindre des objectifs ambitieux supposerait également, côté consommateurs, la levée de certains obstacles tels que la relation entre propriétaires et locataires. Une initiative publique pour modifier les règles de partage des charges d'investissement et des avantages subséquents (confort, économie d'énergie, etc.) serait ainsi souhaitable.

- Transport électrique : il s'agirait d'abord d'amener les véhicules électriques au seuil de la compétitivité pour une large gamme d'usages, créant ainsi, pour l'industrie française, un avantage comparatif d'intérêt mondial. Pour le transport de marchandises, la substitution du rail à la route (qui représente près de 90 % du marché du fret) passerait par des politiques tarifaires et fiscales équitables, mais aussi par quelques investissements à bien cibler (ferroutage, notamment).
- R&D dans les technologies de stockage où la France occupe une bonne position, développement des interfaces communicantes entre réseau électrique et

appareils consommateurs (la France est *leader* mondial dans la pénétration d'équipements de type « smart box » ou « triple play »). De tels développements seraient, de plus, favorables à la maîtrise de la demande d'énergie et à l'insertion des énergies renouvelables telles que l'éolien ou le photovoltaïque, intermittentes par nature. Le projet « Linky » (compteurs électriques de nouvelle génération) est un enjeu central ; la décision de son déploiement devrait être prise selon une approche d'intérêt général et non à l'aune des critères financiers du distributeur d'électricité ou de l'intérêt de quelque acteur soucieux de favoriser un modèle commercial particulier.

Nous avons développé ici le champ de la transition énergétique. D'autres vecteurs de relance à fort contenu technologique existent naturellement : santé, biotechnologies, exploitation durable et raisonnée des ressources marines, etc. Il serait enfin judicieux d'investir dans de nouveaux modes de consommation mais aussi de distribution des produits agroalimentaires, l'idée étant d'aller au plus près des consommateurs avec des produits locaux.

LES GRANDES ORIENTATIONS D'UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET LEURS MODES OPÉRATOIRES

L'ensemble des mesures du Pacte de compétitivité et l'accord sur la flexibilité et la sécurité de l'emploi montrent qu'il est nécessaire de mobiliser un ensemble de leviers permettant de dépasser le débat entre compétitivité-prix et compétitivité hors-prix, de favoriser une démarche coopérative et une cohérence dans l'action publique, et de créer des conditions plus favorables au dialogue social dans les entreprises.

Il faut considérer ces deux points comme une première étape, voire des préalables, pour que le pays parte à la reconquête de la maîtrise de son devenir. La mise en œuvre progressive de la BPI au service du financement des entreprises et la redéfinition en cours des missions de l'État actionnaire constituent aussi deux leviers indispensables au redressement de notre économie. Cependant, compte tenu de la gravité de la situation, il nous faut

mobiliser un ensemble de leviers puissants jouant sur le court et le long terme.

Quatre leviers, au niveau national, sont fondamentaux et complémentaires : la fiscalité, l'épargne, les relations inter-entreprises et la maîtrise du marché boursier. Il s'agit dans le même temps de se donner les moyens d'agir aux niveaux européen et mondial.

Premier levier : une politique fiscale claire et immédiatement incitative

Les mesures en faveur de l'investissement doivent reposer sur une transformation radicale des relations entre l'administration, le pouvoir politique et les entrepreneurs, à même de réconcilier les entrepreneurs avec le politique. Les mesures fiscales du début du quinquennat n'ont pas convaincu en termes d'efficacité et de redistribution significative des richesses ; elles ont, de plus, entraîné de fortes inquiétudes des investisseurs, notamment étrangers. Or c'est par une politique fiscale originale que l'on atteindra

cet objectif. Des premières mesures fortes pourraient ainsi être mises en place rapidement, comme la suppression progressive des avantages fiscaux liés à l'assurance-vie ou la fin de la déduction des intérêts d'emprunts pour établir l'impôt sur les sociétés. Il conviendrait de les remplacer par les mesures beaucoup plus directement incitatives à l'investissement que nous proposons.

De plus, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est certes une mesure positive, mais il n'est pas ciblé sur les activités productives directement concernées. Son effet n'est donc pas suffisant pour permettre une amélioration des marges des entreprises capable de relancer l'investissement. Il convient dès lors de prendre un ensemble de mesures pour créer une puissante incitation à investir :

- La modification du calcul du résultat fiscal : les « dotations aux amortissements » (correspondant aux investissements passés) seraient remplacées par les « investissements productifs réalisés au cours de l'année », afin de favoriser réellement les entreprises

qui investissent. Cela permettrait de retirer de l'assiette fiscale ce qui est véritablement investi au cours de l'année et non le simple amortissement de cet investissement. De nombreuses entreprises disposent, en effet, d'un « cash » important et totalement stérile ; elles pourraient être ainsi incitées à davantage le valoriser, même si, en moyenne, le niveau de marge des firmes est en nette décroissance à cause de la crise.

- Un élargissement de l'assiette du crédit-impôt recherche aux dépenses de R&D, liées au développement expérimental, qui n'ont cessé de chuter en France depuis dix ans, en passant de 48 à 34 % de la R&D publique et privée, contre 83 % en Chine, 63 % au Japon et aux Etats-Unis, 61 % en Corée du Sud.⁹
- Un encadrement de la déduction des intérêts d'emprunts contractés par les entreprises : cette mesure serait d'autant plus efficace que le biais de la fiscalité française en faveur de l'emprunt serait corrigé. En effet, la France est l'un des rares pays de l'OCDE à ne

pas encadrer la déduction des intérêts d'emprunts de l'impôt sur les sociétés. Les intérêts d'emprunts contractés par les entreprises sont donc déductibles de leur base imposable, ce qui incite au financement par l'endettement plutôt qu'au réinvestissement des bénéficiaires. Nous proposons donc de sortir de la déduction fiscale les intérêts des emprunts. Cette « niche fiscale » explique une part importante du différentiel d'imposition effectif entre les grandes entreprises, qui ont plus accès aux crédits bancaires, et les PME. Si la France encadrait la possibilité de déduire les intérêts d'emprunts du bénéfice imposable selon les mêmes règles qu'en Allemagne, cela conduirait à une augmentation cumulée des bénéficiaires imposables de 41,6 milliards d'euros, selon la Direction générale des Finances publiques, et les recettes fiscales seraient supérieures de 11,3 milliards d'euros sur trois ans. Une telle réforme permettrait une augmentation relative de la rentabilité du réinvestissement des bénéficiaires dans l'entreprise.

- Une taxe, à hauteur de 75 %, sur les bénéficiaires qui servent aux rachats d'action : la BCE a d'ailleurs montré

9. In Jean-Luc Beylat et Pierre Tambourin, *op. cit.*, p. 41.

qu'en appliquant cette stratégie de rachats, les entreprises investissaient moins. Or, tout au long des deux dernières décennies, le rachat d'actions par les grands groupes a été massivement utilisé, au détriment de l'investissement mais aussi d'une répartition de la valeur ajoutée favorable aux actionnaires.

Deuxième levier : orienter l'épargne vers l'investissement

L'épargne française est élevée (15 %), mais elle est trop axée sur des produits de court terme (livret A, etc.) au détriment des investissements de long terme.¹⁰ Ce patrimoine est inégalement réparti : deux ménages sur dix ont un taux d'épargne de 30 % de leurs revenus et la moitié des ménages ne parvient à atteindre qu'un taux compris entre 5 et 10 %. 50 % du total de cette épargne est destinée à l'immobilier, le reste de l'épargne financière allant en assurance-vie et en épargne réglementée (livret A,

etc.). La plupart de ces placements fait l'objet d'une fiscalité assez faible et se retrouve assez faiblement investie dans la sphère industrielle, une large partie étant investie en fonds euro, c'est-à-dire en achats de titres souverains, ce qui signifie pour l'instant une quasi garantie en capital contre une rémunération d'environ 3,5 % par an. La France a ainsi cette caractéristique d'avoir une épargne relativement courte, mais à faible rentabilité.

Les contraintes réglementaires européennes rendent quasiment impossibles les investissements des compagnies d'assurance et des banques dans les entreprises car la consommation exigée en fonds propres est trop importante – il est nécessaire de disposer de fonds propres à la hauteur des engagements. Rappelons aussi que les investisseurs institutionnels placent aujourd'hui 95 % de leurs fonds dans des actifs existants et non dans du développement. On devrait donc créer de nouvelles incitations pour drainer une épargne vers des produits plus risqués (les entreprises) mais avec des taux de rentabilité attendus plus élevés, par plusieurs mesures :

10. Cf. le récent rapport Berger-Lefebvre, *Dynamiser l'épargne financière des ménages pour financer l'investissement et la compétitivité*, remis au Premier ministre le 2 avril 2013.

- Supprimer les avantages liés à l'assurance-vie : compte tenu des évolutions réglementaires soulignées plus haut (« Bâle III » et « Solvabilité II »), les institutions financières ont déjà une très forte incitation à détenir des obligations. On peut donc considérer que c'est suffisant. Pour faire accepter ces mesures relatives à l'assurance-vie, il serait envisageable d'exonérer les droits de succession pour les montants investis en actions, comme c'est le cas pour les œuvres d'art et les forêts. Ces dernières pourraient être à nouveau incluses dans l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune.
- Recentrer les dispositifs d'investissement immobilier vers les logements neufs, notamment en zone dense. Le logement est un facteur de croissance et surtout de création d'emplois conséquente, reposant par ailleurs sur un progrès technique qui permet de mieux isoler et de réduire les dépenses d'énergie. En revanche, l'encouragement inconditionnel à l'investissement dans l'immobilier n'est pas productif.
- Lancer un fonds souverain français : le FSI n'étant pas à la hauteur d'un tel enjeu, faute des ressources nécessaires,

ce fonds pourrait être intégré au sein des missions de la BPI. Une force de frappe serait ainsi constituée de l'épargne, grâce à la création d'une incitation fiscale (25 à 30 % de réduction d'impôt lors du versement sous contrainte d'une durée d'investissement de dix ans) doublée de la possibilité de constituer un effet de levier avec de l'endettement afin d'améliorer la rentabilité de l'investissement. On pourrait ainsi créer des produits simples avec fonds propres 100 et dettes 50, avec des taux de crédit préférentiels. Dans le cadre de la BPI et à la différence des FCPI ou des FIP actuellement présents sur le marché, les frais de gestion seraient aussi mieux maîtrisés, autour de 2 %, contre 5 % pour les sociétés qui pratiquent ce type de produits actuellement, ce qui améliorerait d'autant la performance finale de ces produits. Ceci nécessiterait la recherche de compétences afin de sélectionner les sociétés suivant des critères transparents. Ce serait un véritable instrument de politique industrielle, sans être pour autant une « voiture balai » des entreprises, comme ce fut le cas des sociétés de développement régional, avec le peu de succès que l'on sait.

- Privilégier et favoriser l'actionnariat durablement fidèle, en généralisant le principe d'accroissement des droits de vote avec la durée de détention. Par exemple, tous les deux ans, les actionnaires présents depuis au moins deux ans recevraient 5 % de droits supplémentaires, ce qui diluerait le pouvoir des actionnaires de court terme.

Troisième levier : équilibrer les relations inter-entreprises : de la domination à la coopération

Il est nécessaire de passer d'un système productif existant, cloisonné et vertical, à un système productif en réseau, sans lequel la transition vers une économie de la qualité et une conquête des marchés mondiaux s'avèreront de plus en plus difficiles.

Deux orientations complémentaires peuvent y contribuer : la mise en place d'un pacte entre l'Etat et les grands groupes d'une part ; le rééquilibrage des relations entre grands donneurs d'ordre et sous-traitants d'autre part.

Un nouveau pacte entre l'Etat et les grands groupes

L'ensemble des grands groupes français constitue une force de frappe clé pour l'économie française. 56 % de l'emploi hexagonal se rattachent à un groupe français ou étranger et environ 80 % de la recherche industrielle en France sont réalisés par ces grands groupes. Quarante entreprises françaises figurent dans le « top 500 » mondial, ce qui place le pays certes derrière les Etats-Unis, la Chine et le Japon, mais devant l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Ces positions sont d'autant plus intéressantes que certaines de leurs activités et compétences sont orientées vers de grands besoins du futur : les transports, la santé, l'environnement, le vieillissement de la population, l'eau, la ville durable, par exemple. Cela ne doit rien au hasard : ces multinationales bénéficient depuis plusieurs décennies d'un environnement caractérisé par un tissu d'entreprises sur le territoire national aux compétences très diversifiées, qui subit cependant un processus de désindustrialisation

que la crise accélère, d'une expérience acquise dans la croissance externe, de l'appui de l'Etat.

Cependant, depuis les années 1990, la financiarisation de l'économie, une recherche de l'optimisation des coûts plus que la focalisation sur la créativité, une faible croissance de la zone euro et un désengagement de l'Etat de l'économie, conduisent un certain nombre de groupes à délocaliser une partie croissante de leurs productions, à déséquilibrer leurs relations avec leurs fournisseurs à leur profit, à amplifier des stratégies de pure optimisation fiscale ou d'évasion réglementaire ou sociale, à distendre leurs liens avec le territoire national, au contraire par exemple de leurs concurrents allemands ou coréens.

Les grands groupes français, dans leur ensemble, constituent ainsi un atout capital pour l'avenir de l'économie du pays et la maîtrise de son insertion dans l'économie mondiale mais aussi un problème pour la dynamisation nécessaire de nos activités de production, au sens large : un nouveau pacte entre la puissance publique et les

grands groupes doit donc être défini, en privilégiant le mode de la concertation et de la coopération. Pour cela, deux étapes préalables sont nécessaires :

- Identifier les leviers que l'Etat possède en faveur des grandes entreprises : fiscalité, aides à la recherche (CIR, etc.), grands centres publics de recherche, appui à la conquête de nouveaux marchés, influence dans le champ stratégique des normes, stabilisation de l'actionnariat de certains groupes, etc. ;
- Définir les points clés pour un tel pacte à construire : investissement productif sur le territoire national, attractivité des territoires (et attentes de leur part), rééquilibrage des relations grands groupes/sous-traitants, en lien avec leur insertion dans la mondialisation, évolution des compétences des salariés, gouvernance des entreprises intégrant la participation des représentants des salariés au conseil de surveillance, rôle des entreprises dans une politique industrielle européenne (alliances possibles avec d'autres groupes européens, coopérations renforcées possibles entre Etats membres, etc.).

Rééquilibrer les relations entre grands donneurs d'ordre et sous-traitants

Le tissu productif français est émiétté à sa base et très concentré à son sommet. Plutôt que chercher à construire une stratégie de la production centrée sur un seul acteur clé (les PME, les ETI ou les grands groupes), il est préférable de favoriser les synergies entre ces acteurs diversifiés et d'organiser des liens de sous-traitance et de coproduction équilibrés. Dès lors, le maintien de l'emploi industriel sur le territoire national est possible.

Trois orientations peuvent concourir à cet objectif :

- Favoriser le regroupement des entreprises moyennes en phase d'activité montante, grâce à un soutien technique, à la mise en place de garanties et à l'extension d'avantages fiscaux ;
- Faciliter le financement des nouvelles entreprises. Il convient de recentrer le capital-risque sur les entreprises réellement en phase d'amorçage, limiter les crédits d'impôts à la part des investissements les plus

risqués, effectivement orientés vers les entreprises en phase d'amorçage et augmenter les plafonds de réduction d'impôts ;

- Instaurer un partage des risques dans les contrats de sous-traitance. Aujourd'hui, les risques induits par le cycle économique ou par les incertitudes technologiques sont excessivement reportés sur les prestataires. Leur manque de visibilité pénalise en retour leur capacité d'innovation et accroît leur mortalité. L'expertise des pouvoirs publics pourrait être mobilisée afin de repérer et de limiter les clauses abusives pour les plus petites structures, par exemple pour le partage avec les grands groupes des coûts fixes induits par le développement de nouveaux procédés ou produits. L'État devrait d'ailleurs être exemplaire en intégrant mieux dans ses critères d'évaluation des offres dans les marchés publics les principes du développement durable. N'oublions pas aussi de rééquilibrer les relations entre les grandes centrales d'achat et les petits producteurs.

Quatrième levier : maîtriser le marché boursier

Nous ne devons pas perdre à nouveau la main sur la bourse de Paris, Euronext, rachetée par les Américains de NYSE (bourse de New York) en 2007 et progressivement vidée de sa substance (logiciels de gestion des ordres dupliqués à New York, ordinateurs transférés physiquement de Gennevilliers à Londres, représentants français sortis du conseil d'administration, etc.).

L'Etat pourrait donc jouer les conciliateurs en incitant les acteurs concernés à unir leurs forces pour garder la maîtrise de leur destin commun. Il devrait intervenir dans ce contexte d'opposition d'intérêts entre d'un côté les particuliers en général et les grands investisseurs – que ce soit les trésoriers d'entreprises, les compagnies d'assurance, les caisses de retraite complémentaires notamment qui ont besoin d'un marché réglementé – et, de l'autre, les besoins des banques d'affaires et des entreprises multinationales – qui, elles, ont seulement besoin de réseaux dédiés pour arbitrer, en dehors du marché, leurs opérations

d'achat et de vente et de couverture sans être liées par les conditions de prix et de transparence de celui-ci. En effet, si la transparence sur la formation des prix et sur les transactions en volume est un impératif pour les investisseurs de long terme et pour les activités banques de réseaux, cela l'est beaucoup moins pour les banques d'affaires qui travaillent sur fonds propres et pour le compte de tiers avec de forts volumes arbitrant leurs positions en dehors du marché.

Nous avons à faire un choix clair entre laisser les grandes banques d'affaires arbitrer les aspects hors marché tout en les laissant refuser de financer le développement du marché boursier français (avec comme conséquence que celui-ci, faute d'engagement public, partira à Londres ou à Francfort où les infrastructures de marchés sont plus puissantes qu'à Paris), ou bien réagir en organisant, de façon concertée avec nos partenaires européens (allemands et britanniques, en particulier), le marché boursier coté, tout en surveillant les transactions hors marché.

A l'appui de cette démarche, une action concertée au niveau européen pour développer et interconnecter les places financières européennes pourrait être envisagée, afin que celles-ci puissent mettre en place les moyens financiers adaptés au financement des grandes infrastructures intra-zone et capables d'innover, de façon à ce que les euro-obligations soient enfin lancées.

Cinquième levier : agir aux niveaux européen et mondial

Doter l'Europe de moyens d'intervention

Il s'agit de passer au niveau européen d'une logique néolibérale fondée sur l'application dogmatique d'une politique de la concurrence à l'aune de laquelle toute autre politique est définie, à une logique efficace et décomplexée, intégrant par conséquent les réalités des rapports de force dont jouent les grandes nations industrielles, et en particulier les États-Unis et la Chine. L'Union européenne doit se doter d'outils défensifs et offensifs au service de son développement économique et productif.

Plusieurs domaines, complémentaires, sont concernés, de l'amont à l'aval du processus industriel : la recherche, l'appareil de production, les enjeux commerciaux, le positionnement de l'euro par rapport aux autres monnaies. Cependant, des évolutions dans le champ de la politique de la concurrence¹¹ conditionnent pour une grande part les actions à réaliser dans les domaines cités plus haut. La politique de la concurrence doit évoluer sur deux grands dossiers :

- Les aides publiques : l'Union européenne est la seule zone au monde à avoir érigé comme principe l'interdiction des aides pour les entreprises et les secteurs. Les aides aux entreprises devraient être examinées à l'aune du maintien de l'emploi en Europe ou des gains de parts de marché à l'exportation. Elle implique une vision mondiale systématisée et l'instauration de règles communautaires modifiées en ce sens, en évitant tout aléa de jurisprudence. Pour mieux cibler les aides et égaliser les conditions de concurrence des entreprises

11. Voir en particulier, Philippe Herzog, « Une stratégie industrielle européenne fondée sur la coopération : argumentaire, architecture et 25 propositions », Confrontations Europe, mai 2012.

européennes avec leurs concurrentes mondiales, on pourrait accroître significativement le seuil des aides minimales accordées aux PME (200 000 euros sur trois ans à l'heure actuelle), comme ce fut le cas jusqu'en fin 2010, pour tenir compte de la crise économique.

- Les principes régissant les fusions-concentrations : ils pourraient être revus en fonction des territoires pertinents qui dépassent parfois le cadre européen. Il faut également renoncer au concept de « marché de contrôle » qui donne en réalité tout pouvoir à l'actionnaire financier dans la gouvernance de l'entreprise. Les principes régissant également les ententes devraient reconnaître la pertinence de contrats à long terme entre producteurs et acheteurs quand des investissements lourds sont nécessaires. De façon générale, les règles concernant les secteurs oligopolistiques (dans le cas où la taille est source de rendements d'échelle) ne peuvent pas être les mêmes que celles régissant les secteurs où la concurrence est beaucoup plus ouverte.¹²

12. Voir par exemple, le rapport du Conseil d'analyse économique, *Politique de la concurrence*, numéro 60, 2006.

Dans le domaine de la recherche, une modification des priorités européennes est clairement indispensable. Les financements européens doivent, au-delà de la seule recherche fondamentale, prendre en compte l'ensemble du processus d'innovation.

Dans le champ du développement productif, plusieurs leviers clés peuvent être mobilisés. Tout d'abord, l'absence de politique industrielle européenne se traduit par une multiplication de politiques conduites par différents acteurs. Au sein de la Commission européenne, dix directions générales (DG) sont concernées par des enjeux concernant la politique industrielle. Le Parlement européen, dans un rapport sur la politique industrielle¹³, propose à juste titre la création d'une « task force » au sein de la Commission qui « aurait la charge de coordonner et d'adapter les DG ainsi que de développer une stratégie commune avec la politique industrielle comme fil

13. Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, proposition de résolution sur une politique industrielle à l'ère de la mondialisation (2010/2095, INI, rapporteur, Bernd Lange).

conducteur », et l'évaluation de l'ensemble de la législation existante touchant le domaine de la politique industrielle et de ses effets.

Favoriser les investissements dans des secteurs stratégiques faisant l'objet de coopérations renforcées et développer les alliances industrielles entre firmes européennes nécessitent de convaincre les autres Etats membres d'exclure ces investissements du champ du calcul des déficits publics au sens du traité de Maastricht, mais aussi d'introduire dans les règlements européens une clause d'exception au droit de la concurrence sur une durée limitée dans le temps pour les secteurs stratégiques pour l'Union (ceux où elle possède des avantages comparatifs). Elle contribuerait ainsi à son autonomie technologique, en cohérence avec les futures coopérations renforcées mises en œuvre dans ces secteurs entre Etats membres. Un groupe opérationnel commun créé au sein de la Commission aurait la responsabilité de mettre en œuvre et d'évaluer les projets industriels prioritaires lancés dans ce cadre, en bénéficiant du soutien financier

de la Banque européenne d'investissement (BEI) et des fonds souverains européens nationaux ou territoriaux.

En liaison avec le point précédent, un droit européen des OPA permettrait à l'Union européenne de s'opposer à des projets qui pourraient se révéler néfastes en termes industriels, économiques et sociaux. Il s'agit soit d'OPA émanant d'entreprises non socialement responsables et/ou ne respectant pas des critères de bonne gouvernance, soit d'OPA envisagées dans des activités jugées stratégiques par le politique. La plupart des Etats membres (Espagne, Allemagne, Pologne ou Italie par exemple) partagent ces mêmes préoccupations.

L'Union ne fait quasiment rien face aux restructurations permanentes ; le Fonds d'ajustement à la mondialisation est une réponse très marginale par rapport aux enjeux, et la politique de la concurrence ne conçoit des aides que pour fermer les sites. La dotation de ce fonds opérationnel depuis 2007 ne représente que 500 millions d'euros à ce jour, alors que la crise ne cesse de s'intensifier. Il faut

remettre la logique d'action à l'endroit avec une gestion des transitions professionnelles et la promotion des capacités humaines¹⁴, ainsi que le préconise la Confédération européenne des syndicats (CES).

La propriété intellectuelle constitue un autre levier clé pour une politique industrielle européenne : le marché des transactions (brevets, licences) se développe aux Etats-Unis et en Asie, alors que l'Europe, fragmentée, est très en retard. L'idée actuellement en débat est de mettre en place un marché européen de la propriété intellectuelle intégré, accessible et transparent, avec la mise en place d'opérateurs et d'infrastructures de marché qui faciliteraient l'échange et la licence de brevets.¹⁵

Favoriser l'attractivité de l'Europe n'est pas contradictoire avec la nécessité d'éviter la perte d'actifs industriels stratégiques, le pillage de brevets et la revente d'entreprises vidées de leur contenu. Une directive communautaire sur les investissements étrangers dans l'Union pourrait être négociée et mise en œuvre pour répondre à ces problèmes qui s'intensifient. Cette directive déterminerait les filières stratégiques au sein desquelles toute prise de contrôle par des investisseurs extracommunautaires serait soumise à un régime d'autorisation préalable par les Etats membres. En cas de refus d'autorisation, un fonds communautaire dédié à la politique industrielle commune serait mobilisé au cas par cas, pour compenser les carences éventuelles des investisseurs européens ou pour préempter tout actif industriel stratégique menacé.

En aval des politiques de développement de l'Union se trouve la politique commerciale. Dans le débat national et européen récent, l'idée de reconsidérer la doctrine de l'Union européenne en matière commerciale à l'aune du principe de réciprocité/équilibre fait son chemin. A la

14. De multiples travaux ont été réalisés sur cette question ; notons en particulier :

- R. Rogowski, R. Salais et N. Whiteside, *Employment and the social dimension of Europe: what constitutive conventions of the market? Transforming European employment policy*, Aldershot, Edward Elgar, 2011.

- H. Syed-Zwick, « Entre réformes nationales des marchés du travail et attentes du Paquet Emploi : la compétitivité sociale à l'ordre du jour », *Chronique d'actualité emploi*, numéro 2, mars 2012.

15. *Proposal to establish a European market operator for patent exchange and licensing*, CDC Propriété intellectuelle, rapport remis à la Commission européenne, 23 janvier 2012.

demande de Michel Barnier¹⁶, la Commission a accepté ce principe, mais les réticences demeurent. Pourtant, faire avancer ce principe de réciprocité est aussi le meilleur moyen de combattre le retour des thèses protectionnistes dans le débat et l'opinion publique. Plusieurs points sont concernés par une nouvelle politique commerciale :

- Les marchés publics : les marchés publics européens sont beaucoup plus ouverts que ceux des États-Unis, du Japon ou de la Chine (quasiment fermés) par exemple. Le Parlement européen met en avant les pistes suivantes que nous nous approprions : permettre aux États membres de fermer leurs marchés publics aux entreprises des États tiers non signataires de l'accord sur les marchés publics (AMP) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ; mettre en place des restrictions ciblées à l'encontre d'un partenaire commercial qui refuserait de façon répétée les offres des entreprises européennes. Il convient bien sûr, pour les pays en développement, de raisonner autrement, en acceptant

des rapports commerciaux asymétriques (ce sont les systèmes de préférences généralisées), d'autant qu'ils seront demain de grands marchés à l'exportation ;

- Les aides publiques et l'investissement : il s'agit d'élargir la question de la réciprocité aux aides publiques et à l'investissement. Les aides nationales, les aides de l'Union pour la R&D par exemple bénéficient aux entreprises étrangères sans réciprocité ;
- Le contrôle accru des investissements directs étrangers (IDE) : la Chine, par exemple, réalise un contrôle des IDE en les classant en trois catégories – les investissements encouragés, les investissements restreints et les investissements interdits.¹⁷ La plupart des pays utilise un tel outil, sauf l'Union européenne. Il ne s'agit toutefois pas de diaboliser les investissements étrangers en France. Ils sont généralement générateurs de plus d'emplois et de plus d'investissement en R&D que les autres. Leur apport est essentiel au dynamisme et à la régénération de notre tissu productif. Il s'agit aussi

16. Commissaire européen au marché intérieur et aux services.

17. Ainsi, selon la récente actualisation du catalogue chinois sur les IDE (mai 2011), 39 secteurs sont interdits et 75 sont restreints.

d'attirer davantage d'investisseurs étrangers en France via l'Agence française des investissements internationaux (AFII). Une campagne de communication *ad hoc* serait utile pour vanter à l'étranger les atouts de la France : qualité de vie, niveau de formation de la main-d'œuvre, qualité des infrastructures, position géographique clé en Europe occidentale, etc. Par ailleurs, sans diaboliser les délocalisations dont certaines d'entre elles, lorsqu'elles sont partielles et intégrées à une stratégie de long terme, permettent de préserver des emplois en France, les investissements français à l'étranger pourraient être davantage utilisés pour pénétrer des marchés extérieurs. Les projets de co-localisation, notamment avec le Maghreb, pourraient ainsi être encouragés dans diverses activités productives.

Ces principes et leurs points d'application peuvent permettre à l'Union européenne de défendre ses industries naissantes et ses activités stratégiques. En termes géo-stratégiques, il faut rappeler avec force combien l'Union a beaucoup à gagner à une association durable

avec ses voisins méditerranéens et prioritairement avec les pays d'Afrique du Nord. Ici, la France peut jouer un rôle particulier, que l'Allemagne a déjà réussi à jouer à l'égard des pays d'Europe de l'Est.

Enfin, il convient de sortir du trou noir que constitue l'absence de politique de change de l'Union. Depuis plus d'une décennie, l'Europe s'est placée dans une contradiction fondamentale : d'une part, elle ne s'est pas donné les moyens de sa propre croissance interne ; d'autre part, malgré une baisse de l'euro par rapport au dollar de 10 % depuis 2010, elle subit un euro surévalué par rapport au dollar (et au yuan, la Chine ayant fait de sa monnaie une arme commerciale), pénalisant son industrie.

Autre effet d'un euro surévalué sur les entreprises industrielles, souvent sous-estimé : le coût du travail. Selon des données du « Bureau of Labor Statistics » américain¹⁸, le

18. Cité par Guillaume Duval, « L'industrie, victime de l'euro fort », *Alternatives Economiques*, Hors-série « Comment sauver l'industrie ? », 3^e trimestre 2012.

coût horaire du travail dans l'industrie française a augmenté de 32 % en euros entre 2000 et 2010, mais de 90 % en dollars, soit une augmentation trois fois plus importante du fait des conversions des monnaies. Ceci entraîne de fait une augmentation mécanique du coût de la main-d'œuvre largement supérieure à celle observée au Japon (+ 26 % toujours au cours de la même période), aux Etats-Unis (+ 39 %), sans oublier les nombreux pays émergents dont les monnaies sont liées au dollar. Les industries française, espagnole, italienne, de moyenne gamme par rapport à l'industrie allemande plus innovante, prennent de plein fouet ces hausses.

Des travaux sur cette question¹⁹ proposent ce que pourraient être les objectifs d'une politique de change de l'euro : « lisser les mouvements de change de très courte période ; éviter les trop fortes pentes de l'évolution des taux de change ; contenir les fluctuations de change dans

19. Citons par exemple le rapport du CAE, *Politique de change de l'euro*, La Documentation française, 2008.

certaines limites ».²⁰ Rappelons que les traités européens prévoient la possibilité pour le Conseil européen, après consultation de la BCE, de formuler des orientations générales de politique de change de l'euro à l'égard des autres monnaies. Si un consensus des Etats membres se dégageait, la BCE ne pourrait qu'en tenir compte dans son action.

La BCE peut aussi mettre l'outil monétaire au service plus direct d'une politique de relance de l'investissement. Rappelons que, pour aider les banques à surmonter la crise financière, elle a accepté en collatéral (c'est-à-dire en contrepartie de l'émission de monnaie) des actifs de mauvaise qualité que les banques avaient imprudemment acquis. Dès lors, soutenir par le même moyen des investissements de l'économie réelle, tels les grands chantiers d'infrastructures d'intérêt européen (réseau TGV, interconnexions électriques, etc.) est justifié, et certainement plus productif dans la durée.

20. Rapport du CAE, *op. cit.*

Rééquilibrer la concurrence mondiale

Il s'agit de rapprocher les standards sociaux et environnementaux mondiaux en agissant sur le front douanier, normatif et technologique. La régulation du commerce international est un impératif face aux deux tentations du libre-échange généralisé, qui a conduit à la mondialisation sauvage d'aujourd'hui et ses périlleux déséquilibres, et du protectionnisme de repli, qui a provoqué des ravages lors de la crise de 1929.²¹

Sur le front douanier et normatif, il conviendrait d'intégrer dans les accords commerciaux bilatéraux européens une clause de baisse unilatérale des droits de douane, corrélée au respect de critères et d'objectifs sociétaux par les pays émergents.²² Il pourrait aussi être proposé aux pays

les moins avancés (PMA) un « système de préférences généralisées » à droits nuls pour les produits agricoles, moyennant le respect de critères sociétaux, ainsi qu'un accord de coopération dans le domaine du travail. Il serait également nécessaire de donner aux normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) une force équivalente à celles de l'OMC en conditionnant l'examen des plaintes à l'OMC à l'envoi d'une question préjudicielle à l'OIT.

Sur le front technologique, pour éviter la poursuite du bradage de nos investissements en matière d'innovation au nom de gains ou du maintien de parts de marché, la France et l'Union pourraient obtenir que les accords de l'OMC comportent désormais une clause de conditionnalité des transferts de technologie, qui seraient corrélés au respect de normes sociales et environnementales et des règles internationales en vigueur en matière de propriété intellectuelle. A défaut, cette clause pourrait être appliquée par les seuls pays du G8, pour éviter toute distorsion de concurrence entre Etats développés.

21. Jean-Louis Levet, *Pas d'avenir sans industrie*, Economica, 2006 ; Henri Weber, *Pour le juste échange. Réguler le commerce international*, Fondation Jean-Jaurès, février 2012.

22. Point important : le traité de Lisbonne a étendu le champ de la codécision à la politique commerciale de l'Union. Ainsi, le Parlement européen doit donner son accord aux traités commerciaux initiés par le Conseil européen et négociés par la Commission. Il a acquis un droit de veto qu'il peut utiliser pour peser sur les négociations. Ce qui conduit la Commission à prendre en compte désormais les revendications des députés européens en matière de réciprocité dans les accords bilatéraux de libre-échange.

CONCLUSION : **CHANGER DE BRAQUET PAR L'INVESTISSEMENT**

Aborder une stratégie d'investissement dans ses différentes dimensions n'est pas chose aisée. Nous aurions pu faire le choix de nous cantonner à une approche géographique et sectorielle, sans aborder la question du financement de l'investissement ou de l'environnement économique, social, financier, fiscal et monétaire favorable à l'investissement. Nous avons choisi d'aller plus loin et, au risque d'être un peu long dans notre propos, de tenter de traiter ce sujet sous ses différentes facettes.

Ce choix n'est ni fortuit, ni le fruit d'une ambition démesurée. Il s'explique par une conviction : la crise que nous traversons est globale, elle touche l'ensemble des dimensions de notre société et de notre économie. Il convient donc d'y apporter des réponses globales pour insuffler une nouvelle espérance et retrouver un dynamisme porteur d'une croissance durable, fondée sur la qualité et la créativité en France et en Europe.

Des marges de manœuvre existent pour cela, y compris sur le plan budgétaire. Elles tiennent aussi à la volonté politique d'aller de l'avant ainsi qu'à l'évolution des rapports de force à venir entre les gouvernements conservateurs et progressistes en Europe.

Cette volonté existe en France depuis juin 2012 ; l'enjeu des années à venir est qu'elle devienne majoritaire en Europe. La France se doit ainsi d'être exemplaire pour y parvenir, non seulement en assainissant ses finances publiques mais aussi en offrant de nouvelles perspectives aux Français, en soutenant un nouveau projet de développement de notre territoire, en aidant à projeter dans le réel les rêves de notre jeunesse, en facilitant la mobilisation des énergies locales au service de la création et de l'innovation, les soutiens financiers rénovés et simplifiés à des activités productives alliant l'industrie et les services, la moyenne et la haute technologie, comme les compétences de tous les salariés.

Cet effort national nécessite des réformes de fond. Certaines sont d'ores et déjà lancées ; nous en proposons

d'autres pour aller plus loin et faire en sorte que la France tienne encore mieux son rang dans la compétition économique internationale en cours qui ne cesse de s'intensifier.

L'articulation entre ces actions de court, moyen et long terme constitue un enjeu de premier plan. La mise en œuvre d'une politique de croissance par l'investissement est une nécessité pour crédibiliser l'objectif de solidité durable de nos finances, publiques comme privées. Dans cette optique, l'Etat a pour rôle premier de mobiliser le maximum de leviers en faveur de la créativité et de l'innovation sous toutes ses formes. Nous proposons de tels leviers et souhaitons qu'un contenu puisse leur être donné. Il y va d'une urgence économique et sociale pour notre pays dont le redressement est impératif. Et face à cette urgence, investir est une nécessité absolue pour la France, comme pour l'Europe.

Annexe

Cinq leviers pour plus de trente propositions

1) Une politique fiscale claire et incitative

- Transformer le rapport du pays avec les entrepreneurs
- Modifier la déduction des intérêts d'emprunts
- Modifier le calcul du résultat net fiscal
- Elargir l'assiette du crédit impôt recherche aux dépenses de R&D liées au développement expérimental
- Taxer à 75 % les bénéfices qui servent aux rachats d'actions

2) Orienter l'épargne vers l'investissement

- Supprimer les avantages liés à l'assurance-vie
- Prévoir une exonération des droits de succession pour les montants investis en actions (comme pour les œuvres d'art et les forêts)
- Recentrer les dispositifs d'investissement immobilier vers les logements neufs
- Lancer un fonds souverain français (avec une incitation fiscale de 25 à 30 % de réduction d'impôt sous contrainte d'une durée d'investissement de dix ans)
- Privilégier l'actionariat fidèle avec l'accroissement des droits de vote

3) Equilibrer les relations inter-entreprises

- Mettre en œuvre un pacte entre l'Etat et les grands groupes
- Favoriser le regroupement des entreprises moyennes en phase d'activité montante
- Recentrer le capital risque sur les entreprises en phase d'amorçage
- Instaurer un partage des risques dans les contrats de sous-traitance
- Associer les collectivités locales et les partenaires sociaux aux investissements de demain
- Réformer le code des marchés publics
- Rééquilibrer les relations entre les grandes centrales d'achat et les petits producteurs

4) Maîtriser le marché boursier

- Reprendre la main sur Euronext
- Favoriser l'interconnexion des places européennes

5) Agir au niveau européen et mondial

- Faire évoluer la politique européenne de concurrence
- Mieux cibler le régime des aides européennes
- Revoir les principes régissant les fusions-concentrations
- Revoir sur le plan européen le droit des OPA
- Mettre en place un marché européen de la protection intellectuelle

- Mettre en œuvre une directive communautaire sur les investissements étrangers dans l'Union
- Elargir la réciprocité des aides publiques à l'investissement
- Mieux définir la politique de change de l'euro
- Mettre en œuvre les « projets bonds »
- Réformer les aides d'Etat en excluant la R&D sur les industries d'avenir
- Orienter l'action de la BCE en vue de financer les grands chantiers d'infrastructures d'intérêt européen
- Revoir dans le cadre des négociations commerciales internationales la hiérarchie des normes juridiques, sociales et internationales
- Lier la baisse des droits de douane vers les pays émergents au respect de critères et d'objectifs sociétaux
- Donner aux normes de l'OIT une force équivalente à celles de l'OMC
- Instaurer dans les accords de l'OMC une clause de conditionnalité (sociale, environnementale, en conformité avec le droit de la propriété intellectuelle) des transferts de technologie

COLLECTION DIRIGÉE PAR GILLES FINCHELSTEIN
ET LAURENT COHEN

© EDITIONS FONDATION JEAN-JAURES
12 CITÉ MALESHERBES - 75009 PARIS
www.jean-jaures.org

Réalisation : REFLETSGRAPHICS
JUILLET 2013

Jean-Louis Levet

Investir : une urgence absolue pour la France et l'Europe

Seul un projet productif fondé sur une politique ambitieuse et massive de l'investissement peut mettre fin à l'affaiblissement continu de notre potentiel économique et humain, à l'œuvre depuis plus de deux décennies. Un affaiblissement qui favorise les inégalités et les comportements de défiance à l'égard de l'action politique.

Pourquoi une telle urgence ? Quelle stratégie mettre en œuvre, pour quelles cibles ? Quelles orientations privilégier ? Quels leviers mobiliser avec quels modes opératoires ? Ce sont des solutions résolument offensives que préconise Jean-Louis Levet.

www.jean-jaures.org